

État de Chapelle publique de la paroisse de Hoirien

QUESTIONNAIRE

1° a) Nom du ou des titulaires des chapelles.....	il y a deux chapelles publiques dans la paroisse					
	a) 1 ^{re} St Jean Baptiste - titulaire	a) St Jean Baptiste	a) 2 ^e cell. St Jacques ou Joëvin	a)	a)	a)
2° b) Appartenant à <u>la fabrique</u>	b) elles appartiennent toutes les deux à la fabrique	b)	b)	b)	b)	b)
3° c) Autorisées par décret en date du ..	c)	c)	c)	c)	c)	c)
d) ou ouvertes au culte à la date du ..	d)	d)	d)	d)	d)	d)
e) ou en service de temps immémorial.	e) elles servent au public de temps immémorial	e)	e)	e)	e)	e)
4° f) Messes célébrées chaque année ...	f) on y célèbre la messe que pour le jour de la fête des titulaires - pour la procession de St Pierre et pour les rogations - ... 2 ou trois fois par an.	f)	f)	f)	f)	f)
g) — ou chaque mois.....	g)	g)	g)	g)	g)	g)
h) — ou chaque semaine	h)	h)	h)	h)	h)	h)
i) Autres offices. En fait-on? Lesquels?	i)	i)	i)	i)	i)	i)
j) Y fait-on le catéchisme	j) on y fait point de catéchisme	j)	j)	j)	j)	j)
5° k) Distance en kilomètres de l'église paroissiale.....	k) L'une cell. St Jacques ou Joëvin n'est qu'à 800 mètres du bourg - L'autre est à St Jean Baptiste	k)	k)	k)	k)	k)
l) État des chemins	l) elles se trouvent toutes les deux sur le bord d'une route de grande communication	l)	l)	l)	l)	l)
6° m) Chiffre de la population notablement plus rapprochée de la chapelle ..	m)	m)	m)	m)	m)	m)
n) Y assistant à la messe le dimanche.	n)	n)	n)	n)	n)	n)

ÉTAT DES CHAPELLES PRIVÉES

de la paroisse de _____

QUESTIONNAIRE

Observations particulières.

La fabrique n'a pas d'archives pour les chapelles -
mais les personnes âgées de la paroisse se rappellent avoir
entendu dire que la chapelle de St Jean avait été vendue
pendant la révolution, et que l'acheteur, dont je n'ai
pas le nom, en avait fait donation à la fabrique
après la révolution.

Pour ce qui concerne la chapelle de St Jean ou
privée. — En 1864, la fabrique ayant cédé
une parcelle de benclos qui entoure la chapelle,
pour l'élargissement du chemin de grande
communication, avait fait acte de propriété
de benclos et de la chapelle en exigeant la
somme de 64^{fr} pour le terrain alléni. — la
quelle somme lui a été accordée après une
délibération du conseil de fabrique approuvée
par la préfecture.

1° Date d'érection.

2° Nom du propriétaire. . .

3° Messes célébrées chaque
année.

— ou chaque mois . .

— ou chaque semaine.

4° Indult pontifical

— sa date.

— Est-il au nom du pro-
priétaire actuel ? . .

— A-t-il reçu le visa de
l'Évêché ?